



**Exposé des motifs et projet de décret
accordant un crédit destiné aux travaux d'entretien
et de transformation de la grange de la ferme de Dorigny,
propriété de l'Etat de Vaud**

Exposé des motifs

1. Préambule

Au printemps 1981, le Grand Conseil a voté un crédit de 827 000 francs destiné aux travaux de la 1^{re} étape de transformation de la ferme de Dorigny (voir exposé des motifs N° 264).

Rappelons que, construite au milieu du siècle passé, la ferme de Dorigny comprend une maison d'habitation, une grange avec écuries et une fontaine couverte datée de 1848. Avec le château de Dorigny construit au XVIII^e siècle, cet ensemble forme un site d'intérêt historique.

Comme prévu à la page 2, paragraphe 2 de l'exposé des motifs N° 264 qui aboutit au vote du crédit: «La nouvelle affectation de la ferme de Dorigny nécessite des transformations qui sont envisagées en deux étapes:

Première étape: — utilisation de l'habitation de la ferme par le Centre de recherches européennes de l'Université de Lausanne et la Fondation Jean Monnet, objet du présent exposé des motifs.

Deuxième étape: — utilisation de la grange et des écuries dont une affectation est à l'étude».

Les travaux de la première étape ont été effectués et le 17 décembre 1981 l'habitation de la ferme a été mise à la disposition des utilisateurs désignés.

Le but du présent exposé des motifs et projet de décret est de demander au Grand Conseil vaudois de voter le crédit nécessaire à l'exécution des travaux de la deuxième étape.

2. Nouvelle affectation de la grange de Dorigny

La grange de Dorigny, par la dimension de son volume, la beauté de sa charpente en bois et sa situation géographique, se prête à la création de deux salles polyvalentes appropriées aux activités et animations culturelles de la communauté universitaire.

L'étude de cette nouvelle affectation a été effectuée par le BUD conjointement avec le Rectorat et le Service des affaires socio-culturelles de l'Université.

3. Activités culturelles de la communauté universitaire

L'Université compte actuellement 5855 étudiants dont 1950 en ville et 3905 à Dorigny. Sur le seul site de Dorigny la communauté universitaire, soit les professeurs, étudiants, assistants, doctorants et le personnel administratif et technique, s'élève à plus de 4500 membres.

Un nombre important de ces membres exerce des activités culturelles telles que musique classique et moderne, chant, théâtre. Cepen-

dant, la pratique de ces activités est limitée, voire même paralysée, par l'inexistence de locaux adéquats. D'autre part, les membres de la communauté qui réalisent des œuvres telles que peinture, sculpture, photographie, etc. souhaitent organiser des expositions dans un espace approprié.

De plus, les aumôneries universitaires ne disposent d'aucun lieu d'accueil et de réunions.

Les principaux groupements et associations reconnus par l'Université et directement concernés par la nouvelle affectation de la grange sont les suivants:

- Aumôneries universitaires
- Chœur universitaire
- Orchestre universitaire
- Association de musique de chambre
- Théâtres universitaires de Lausanne I et II et Théâtre allemand
- Fédération des associations d'étudiants
- Association d'étudiants (Sciences, HEC, Droit, Médecine, Pharmacie, Théologie, Sciences sociales et politiques, Lettres)
- Société d'étudiants
- Association des professeurs
- Association du personnel

L'aménagement de deux salles polyvalentes leur permettra de donner un nouveau souffle aux activités culturelles indispensables à la vie d'une communauté universitaire et d'organiser des spectacles et animations tels que concerts, représentations théâtrales, spectacles de danses, de chants, expositions d'œuvres d'art, tables rondes, conférences accompagnées de films ou de diapositives, journées d'accueil, Noël universitaire et réunions.

Une surface comprenant un bureau et un local d'accueil sera aménagée et attribuée aux aumôneries universitaires.

4. Transformations et travaux de mise en état à effectuer

Programme des locaux

La grange est composée d'un rez-de-chaussée inférieur subdivisé en trois compartiments utilisés précédemment comme écuries et d'un rez-de-chaussée supérieur qui contenait la réserve de foin. Ces deux étages sont directement accessibles de l'extérieur.

Le projet de transformation prévoit la création des locaux suivants:

Rez-de-chaussée inférieur de 630 m² de surface brute:

- une salle polyvalente d'environ 150 places avec local annexe
- deux locaux pour les aumôneries
- deux loges
- un groupe de toilettes
- un local technique

Rez-de-chaussée supérieur de 630 m² de surface brute:

- une grande salle polyvalente d'environ 400 places
- un groupe de toilettes
- un dépôt pour le mobilier

Le bâtiment a un volume SIA de 7000 mètres cubes.

Travaux à entreprendre

L'aspect architectural du bâtiment sera conservé.

En revanche, l'isolation complète de la grange, les installations techniques actuellement inexistantes ainsi que les aménagements intérieurs devront correspondre à la nouvelle affectation du bâtiment.

Les travaux suivants sont prévus:

- entretien et mise en état de la toiture
- transformation de la grange
- aménagements extérieurs

Coût sur la base d'offres d'entreprises

1. Entretien et mise en état de la toiture	Fr.	180 000.—
2. Transformation de la grange	»	1 340 000.—
3. Mobilier	»	80 000.—
4. Aménagements extérieurs et raccordements techniques	»	60 000.—
Total	<u>Fr.</u>	<u>1 660 000.—</u>

Coût au m³: 1 + 2 + 3 $\frac{1\ 600\ 000.—}{7\ 000\ m^3} = 229.—$ Fr./m³

2 $\frac{1\ 340\ 000.—}{7\ 000\ m^3} = 191.—$ Fr./m³

Frais d'exploitation annuels

Les frais d'exploitation comportant le chauffage, l'électricité, l'eau, le nettoyage et l'entretien du bâtiment sont estimés à 40 000 francs par an et seront portés au budget d'exploitation de l'Université.

5. Financement

Selon les dispositions de la loi fédérale sur l'aide aux universités, la transformation envisagée bénéficiera d'une subvention. En revanche, les travaux d'entretien et de mise en état de la toiture ne le sont pas.

Le financement de cette opération se présente de la manière suivante:

	Total Fr.	Vaud Fr.	Confédération Fr.
Entretien et mise en état de la toiture	180 000.—	180 000.—	—.—
Transformation	1 340 000.—	737 000.—	603 000.—
Mobilier	80 000.—	44 000.—	36 000.—
Aménagements extérieurs et raccordements techniques	60 000.—	33 000.—	27 000.—
Total	1 660 000.—	994 000.—	666 000.—

Vu ce qui précède, le Conseil d'Etat a l'honneur de proposer au Grand Conseil d'adopter le projet de décret ci-après:

Projet de décret

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

d é c r è t e

Article premier. — Un crédit de 994 000 francs est accordé au Conseil d'Etat pour l'exécution des travaux d'entretien et de transformation de la grange de la ferme de Dorigny, propriété de l'Etat de Vaud.

Art. 2. — Ce montant sera prélevé sur le compte «Dépenses d'investissement» et amorti en dix ans.

Art.3. — Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 27, chiffre 2, de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, etc.

Ainsi délibéré et adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 11 mars 1983.

Le président:
J.-F. Leuba

Le chancelier:
F. Payot

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

1. Solde à amortir au 31.12.1983

a) Solde au 31.12.1983 selon budget ..	Fr. 1 346 647 000.—
b) Demandes en cours	» 45 774 000.—
c) Présent crédit	» 994 000.—
	<u>Fr. 1 393 415 000.—</u>

2. Charges d'amortissement pour le budget 1984

a) Amortissements inscrits au budget 1983	Fr. 82 502 000.—
b) Amortissements relatifs à des décrets votés en 1982, mais non amortissables en 1983	» 7 161 700.—
c) Demandes en cours	» 2 916 300.—
d) Présent crédit	» 99 400.—
	<u>Fr. 92 679 400.—</u>